

2024_46A

Département du JURA

Arrondissement de LONS LE SAUNIER

Canton de Saint Laurent en Grandvaux

COMMUNE de NOZEROY

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 039-213903917-20240704-2024_46A-AR



République Française

ARRETE MODIFIANT LA CIRCULATION
TRANSJU'CYCLO - 8 SEPTEMBRE 2024

Le maire de la commune de NOZEROY

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant que La Transju Cyclo aura lieu le 8 septembre 2024 et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ

Article 1

La priorité de passage sera donnée aux cyclistes le dimanche 8 septembre 2024:

- De 10h45 à 12h30 : Rond-point D19 Route de l'Etang/Rue Gilbert Cousin direction D119 Nozeroy-Charbonny
- De 10h45 à 16h00 : D119/D17 Direction Gillois en provenance de Nozeroy centre (parcours de 70km) et de Charbonny (parcours de 110/160km).

Ces interdictions ne concernent pas les véhicules de l'organisation ni les véhicules de secours.

Article 2

Des signaleurs seront postés aux carrefours et aux endroits stratégiques pour assurer la sécurité de la course.

Article 3

M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOZEROY, le 04.07.2024

Le Maire,

CHAUVIN Dominique

